

Zones réglementaires

- Zone rouge foncé d'interdiction stricte R
- Zone rouge clair d'interdiction r
- Zone bleu foncé d'autorisation limitée B
- Zone bleu clair d'autorisation sous conditions b
- Zone grise G emprise foncière de l'établissement à l'origine du PPRT
- Pro 1
- Pro 2
- De 1
- Limite du périmètre d'exposition aux risques
- Limites des communes

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

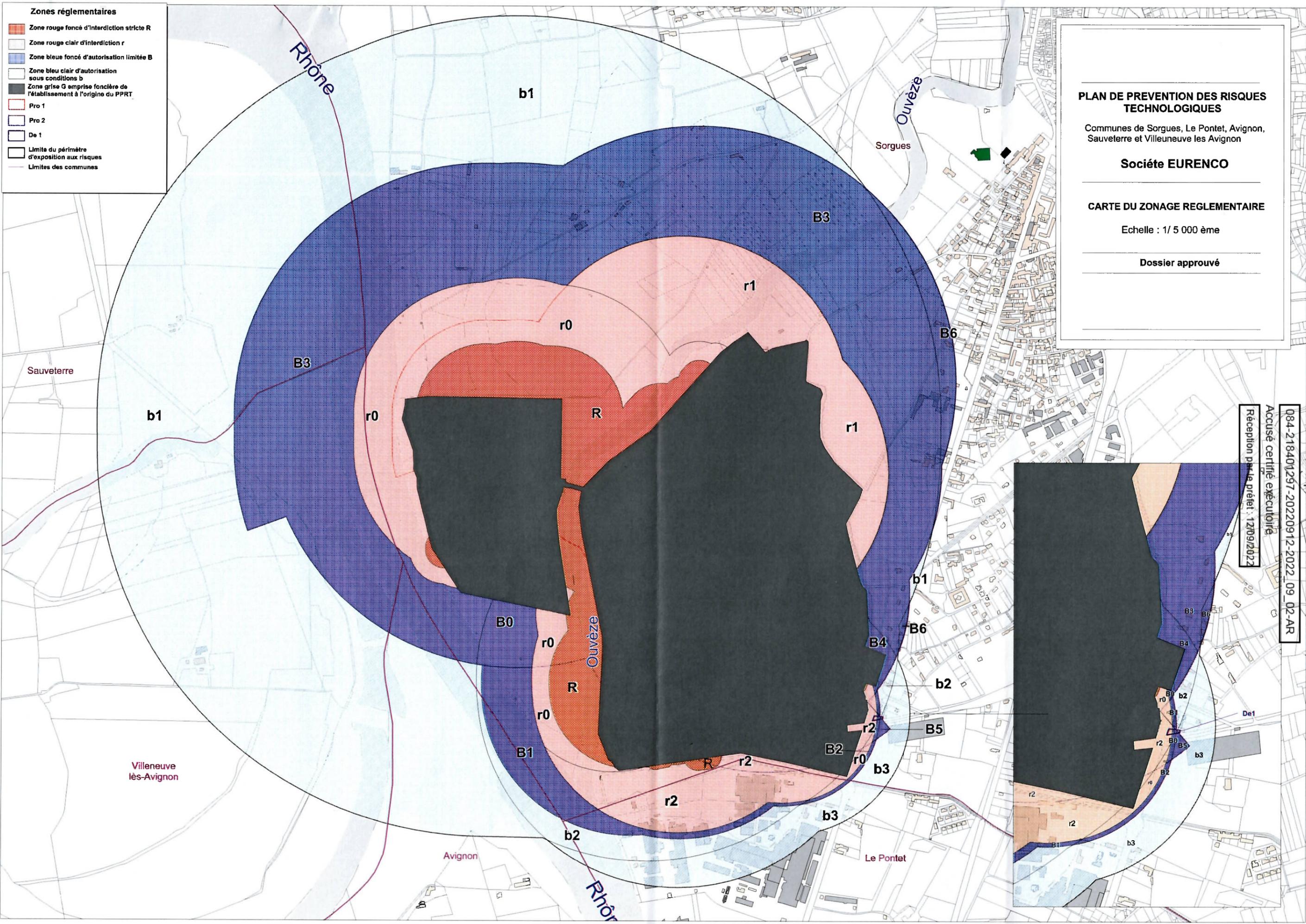
Communes de Sorgues, Le Pontet, Avignon, Sauveterre et Villeeneuve les Avignon

Société EURENCO

CARTE DU ZONAGE REGLEMENTAIRE

Echelle : 1/ 5 000 ème

Dossier approuvé



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
 084-218401297-20220912-2022_09_02-AR
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 12/09/2022